

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
18/06/2021	18/06/2021	2021-11248						
EXTENSION D'UNE CABANE OSTREICOLE	1. Intitulé du projet							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique								
Nom	Prénom							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	Le Marais Neuf							
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Menadier Philippe							
	8 7 0 0 0 1 8 Forme juridique	EARL						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet							
N° de catégorie et sous-catégorie 14	Caractéristiques du projet au regard d (Préciser les éventuelles rubriques issues d' Travaux ouvrages et aménagement dans les Permis d'aménager en Zone Nor (Natura 200	autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) espaces remarquables ou littoral:						
	4. Caractéristiques générales du projet							
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire						
entreprise de production ostréicole - Les travaux se situe sur le terrain de EARL existante en prolongement du pignon.	vels fravaux de démolifion ger à pour objet l'extension du bâtiment d'exp Le Marais neuf dans le marais, le projet est in s, un auvent (27.46m²) et un local de stockage	mplanté en continuité de la construction						

4 0		100	Children Shell	pro	
4 .	110	CTITE	α	nra	101

le local sera destiné exclusivement aux stockage de matériels, chambres froides et basin d'oxygénation en lien avec l'xploitation ostréicole.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pendant les travaux, la pelle et les camions engendrerons du bruit une partie de la journée. Mais le dérangemet peut-être considéré comme non significatif.

le gros œuvre (dallage) sera effectué:

Une pelle hydraulique, de 15T, est présente sur le site car elle sert à l'entretien du marais.

L'entretien de l'engin se fera hors du site, sauf panne exceptionnelle et blocage dans le marais.

La vérification périodique de l'engin doit être et sera à jour.

Une fois le dallage coulé l'ossature bois et ses bardages/couvertures posé quelques camions apporterons les matériaux de construction.

Le remblai partiel utilisé est réalisé uniquement avec de la vase et du coquillage concassé issue du marais.

Date prévisionnelle de début de travaux Novembre 2021 Date prévisionnelle de fin travaux Décembre 2021.

(En fonction de la météo).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité d'ostréiculture étant à proximité du site, les espèces Faunistiques, sur place, sont habituées au bruit d'exploitation déjà existante.

L'exploitation du bâtiment n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives: aucune incidence significative.

L'exploitation initiale de production de coquillages reprendra le cours de son activité comme auparavant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administr La décision de l'autorité environneme Évaluation d'incidence Natura 2000				
450		9-11-k-1- d- N(4		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et supert eurs caracté		on - preciser ie	Valeur(s)
Extension stockage: 3.90m X 6.38m Extension auvent: 9.81mX2.80m		minques		Stockage= 24,88m ² Auvent= 27,46m ²
A / Loop Books of the Late				
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)			100	5,17,12
d'implantation	Coordonn	ées géographiques ¹	Long 1°0	5'17"3 Lat. 45°73'79"6
Lieu dit: " Chatressac" 17890 Chaillevette	et c), 7°a) 10°,11°a) I 38°; 43° a I'article R. I'environn Point de a	départ : rivée : es traversées :	Long. <u>-</u> 1° 0	5'17"4 Lat.45°73'79"2 5'18"2 Lat.45°73'79"5
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale ? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto	on d'une inst cet ouvrag t les projet et	Une évaluation d'inci permis d'aménager e conchyliculture Poito	ge existant ? d'une évaluat dence a déjà é n Aout 2017 p u Charente.	Oui X Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction réaionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	\boxtimes		ZNIEFF Marais de la Seudre et Marais de la Seudre et Sud.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Soumis à la Loi Littorale par l'estuaire de la Seudre.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

	T		Le PPRN est prescrit mais non réalisé.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		SIC FR5400432 Marais de la Seudre ZPS FR5412020 Marais et estuaire de la Seudre, lle d'Oléron.
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des déaradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		×	
approuvés	ences du projet ident ; ?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	
Not and the second of the second				nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez ie:	squeis :	

une Auc	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les eff gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joing e annexe traitant de ces éléments): cun déchet ne sera entreposé sur le chantier, ils seront évacués et traités par des organismes agrées. Les matériaux utilisé porojet sont des produit pérennes et respectueux de l'environnement. Les travaux seront effectués selon les règles en vigueu	our
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
en	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	paysage lointain;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau:	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 /	Autres	annexes	volontairemen	nt transmises	par le	maître d	'ouvrage	ou pétitionnaire
-------	--------	---------	---------------	---------------	--------	----------	----------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Évaluation Natura 2000 avec tous les plans intégrés (annexes) Permis d'aménager.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Chaillevette

le, 15/052021

Signature

HUITRES MARENNES-OLÉRON E.A.R.L. DU MARAIS NEUF Philippe MENADIER Eleveur - Expéditaur Rus Paters - 17380 CHAILEVETTE 18 ES 05 47 to 04 to 74 Doi: 05 46 06 51 20

PERMIS D'AMENAGER

(ART. L214-1 A L214-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000



Objet du projet : Extension d'une cabane ostréicole.

Maitre d'ouvrage des aménagements :

EARL le Marais Neuf

Représentant : Philippe MENADIER

1 IDENTITE DU DEMANDEUR,

EARL le Marais Neuf

Entreprise:

6 rue de Paterre 17890 CHAILLEVETTE

Tél.: 06.13.50.18.27

Mail: huitresmenadierphilippe@akeonet.com

Site:

SIREN: 378.720.387

Représentant : Philippe MENADIER

L'EARL LE Marais Neuf créée en 1988 est une entreprise familiale, depuis 2 générations (depuis 1960). Philippe MENADIER est rentré dans la société en 1998.

L'entreprise est composée de :

- 11-12 ha de parcs à huitres en pleine mer sur bassin de Marennes Oléron et 3.5Ha en Bretagne. hectares
- 10-12h de marais dont 5-6 en eau
- Une cabane ostréicole équipée de matériel professionnel de 210 m²
- De 4 salariés à l'année, 2 d'octobre à mai, et environ30 à Noel

La production est de 80 à 100 T et la vente de 130-140 T d'huitres par an. L'EARL produit de la Gambas (environ 150kg)

L'entreprise adhère à la marque Marennes Oléron.

2 EMPLACEMENT SUR LEQUEL LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REALISES

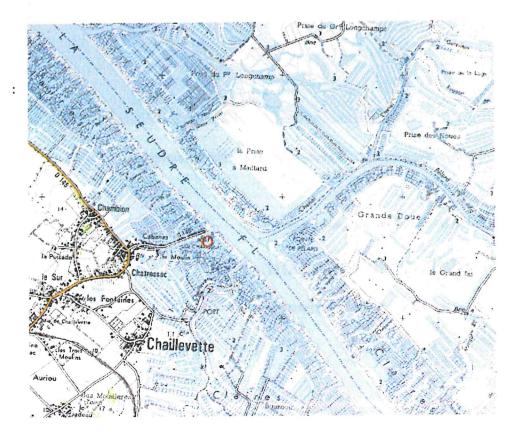
2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE GENERALE

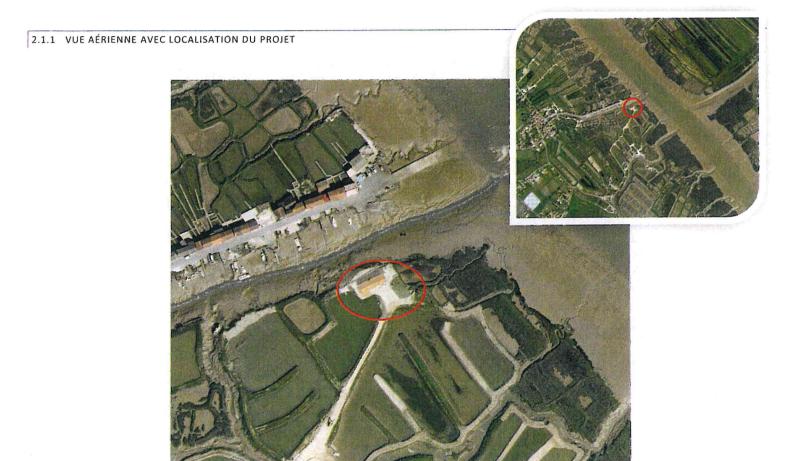
Communes : Chaillevette

Chatressac

Surfaces parcelles concernées

3450 m²





2.1.2 — PLAN CADASTRAL AVEC LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES

Parcelle concernée: n°338 et 339 Section E

Département : CHARENTE MARITIME

Commune : CHAILLEVETTE

Section : E Feuille : 000 E 03

Échelle d'origine : 1/1250 Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 13/07/2017 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46 ©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES [

PLAN DE SITUATION

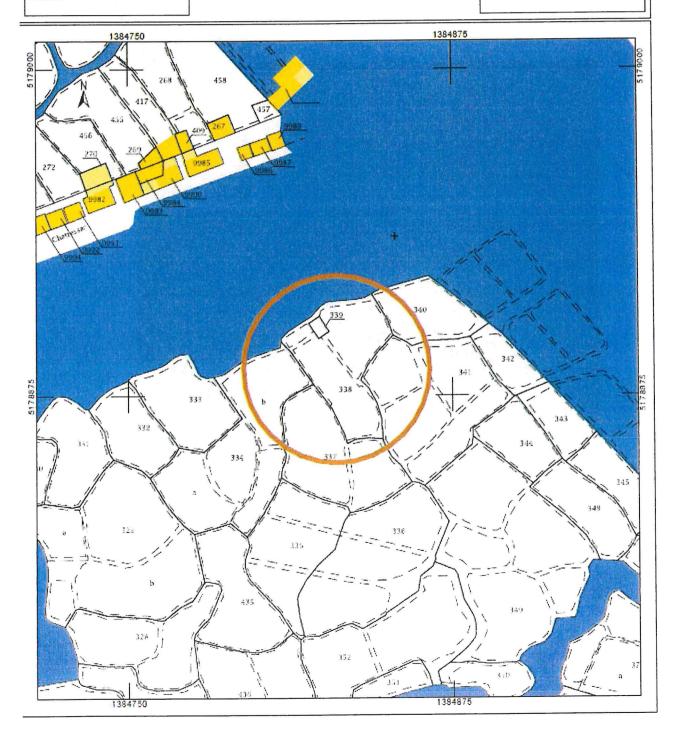
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Pôle Topographique et de Gestion Cadastrale

Branche de Saintes 4 Cours Charles De Gaulle 17108 17108 SAINTES Cedex tél. 05 48 98 51 54 -fax

ptgc. 170. saintes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

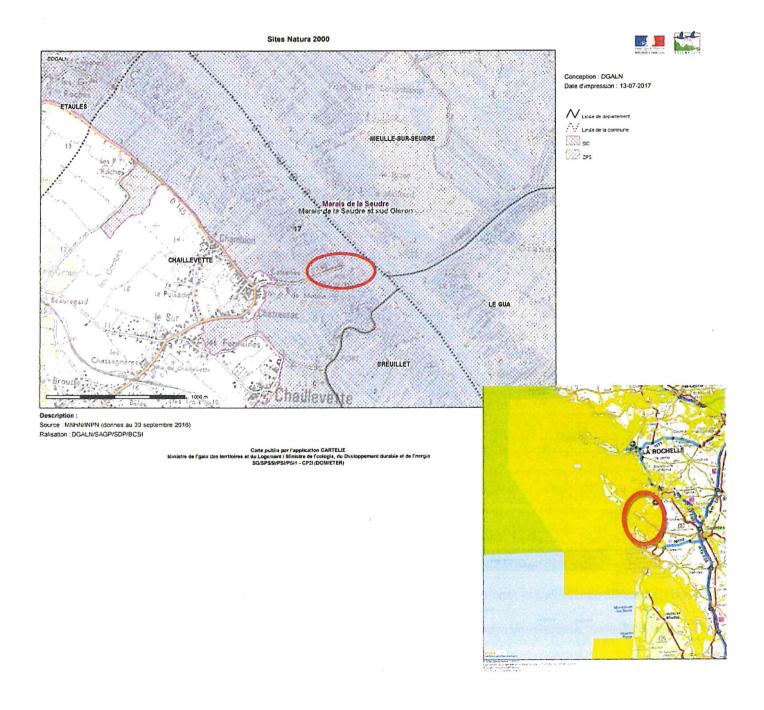
cadastre.gouv.fr



2.2 LOCALISATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Les travaux sont dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Marais de Seudre (SIC) et du Marais et estuaire de la Seudre et de l'île d'Oléron (ZSP).

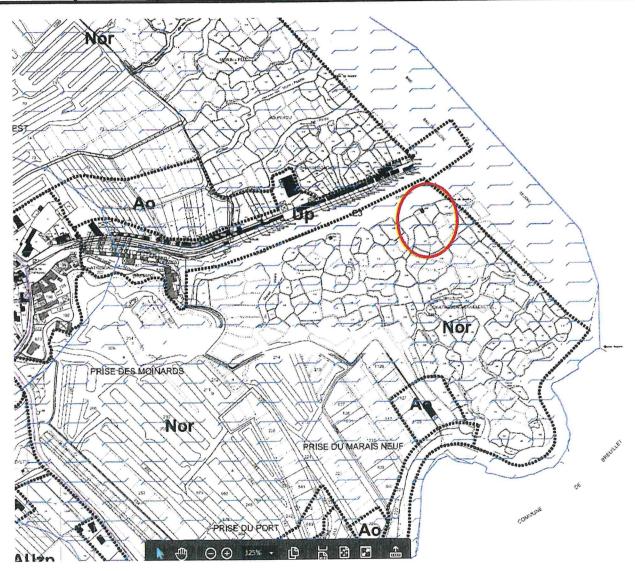
N° régional	Code Européen	Dépt. (s)	Nom du site	Emprise du site
30	SIC FR5400432	17	Marais de la Seudre	terrestre et marin
ZPS	ZPS FR5412020	17	Marais et estuaire de la Seudre, lle d'Oléron	terrestre et marin



2.3 LES AUTRES ZONAGES DE LA ZONE DU PROJET

Caractéristiques de la zone :

ZNIEFF (1 ou 2)	zsc	ZPS	Arrêté de biotope	Réserve naturelle	Réserve de chasse	Sites classés ou inscrits	Parc naturel	PLU
Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Aor



La commune a classifié dans le PLU la zone concernée en Zone Nor, Secteur ostréicole en site remarquable.

La zone Aor est un secteur naturel remarquable dans lequel des activités économiques sont présentes.

Sont autorisés dans le secteur Nco :

- d) A l'exclusion de toute forme d'hébergement et à condition qu'ils soient en harmonie avec le site et les constructions existantes :
- - dans les zones de pêche, de cultures marines ou lacustres, de conchyliculture, de saliculture et d'élevage d'ovins de prés salés, les constructions et aménagements exigeant la proximité immédiate de l'eau liés aux activités

traditionnellement implantées dans ces zones, à la condition que leur localisation soit rendue indispensable par des nécessités techniques ;

NATURE DES TRAVAUX ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE

3.1 DESCRIPTION DU PROJET

-M. MENADIER souhaite améliorer les conditions de travail de l'ensemble du personnel et améliorer sa production. La cabane existante doit être agrandit pour accueillir deux chambres froides, et des bassins d'oxygénations ainsi que du petit matériel.

Le bâtiment, sera destiné exclusivement à l'activité conchylicole, il sera construit en prolongement de la cabane depuis le pignon Ouest. De plus la création d'un auvent en extension de la couverture est prévue pour le stockage temporaire sur la façade Sud.

Cette nouvelle installation permettrait : d'améliorer les conditions de travail, d'améliorer ses conditions sanitaires, d'améliorer la production d'huitres, de créer un nouvel espace de stockage protégé.

La plateforme existe déjà, elle est à proximité de la « cale de mise à l'eau » et du ponton de l'entreprise. Elle sert pour le moment de stockage de materiel à l'exterieur.

Cette nouvelle installation permettrait :

- d'améliorer les conditions de travail,
- d'améliorer ses conditions sanitaires,
- d'ameliorer la production d'huitres,
- de créer un nouvel espace de travail

Le batiment, sera destiné exclusivement à l'activité conchylicole, il sera construit en extension de la cabane existante.

La conchyliculture, à Chaillevette, est partie intégrante au patrimoine local.

L'EARL le Marais Neuf doit accompagner sa demande de permis de construire d'une évaluation d'incidence NATURA 2000, ci jointe.

3.2 NATURE DES TRAVAUX

La demande de permis de construire et les plans ont été réalisés par Franck Gacel& Cécile Mignard Architectes Associée, Architectes agréés.

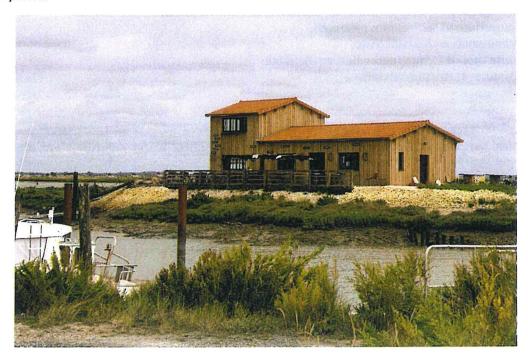
3.2.1 SITUATION AVANT LE PROJET





Le site des travaux se situe sur la propriété de M MENADIER dans le marais à proximité des batiments actuels (en jaune) d'exploitation de l'entreprise.

Pour des raisons économiques et de production, l'EARL le Marais Neuf a besoin de pouvoir s'agrandir. De plus, les conditions de travail et les conditions sanitaires seraient améliorées avec cette extension , destiné exclusivement à l'activité conchylicole.



3.2.2 SITUATION UNE FOIS LE PROJET REALISÉ

Le nouveau bâtiment aura une surface de stockage 24,88m² et un auvent de 27,46 m². Il sera proche de la cale du bateau et en prolongement du pignon ouest.

Il permettra une nette amélioration des conditions de travail et des conditions sanitaires. Il sera en ossature bois, il est destiné exclusivement à l'activité conchylicole.

Le parti architectural sera de créer un bâtiment en harmonie de tons avec les bâtiments répertoriés sur le site.



Les matériaux de construction employés seront :

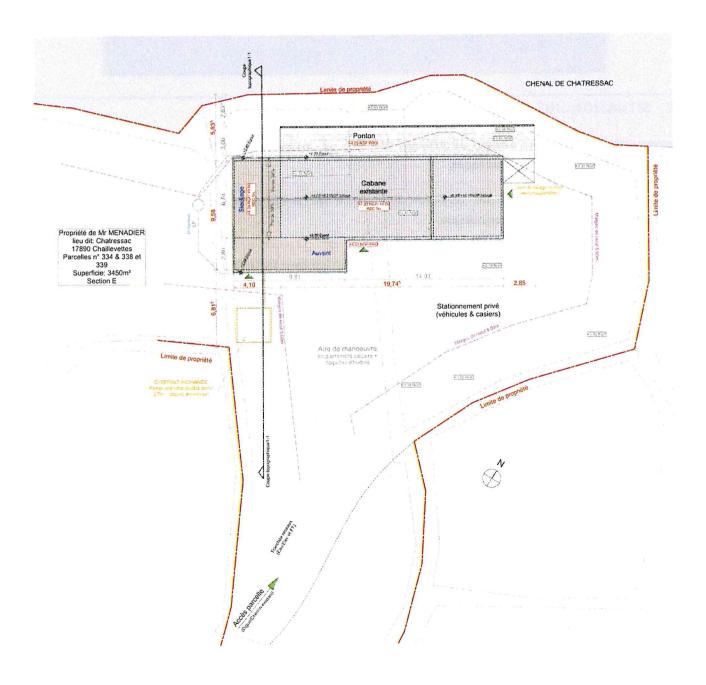
Bâtiment :

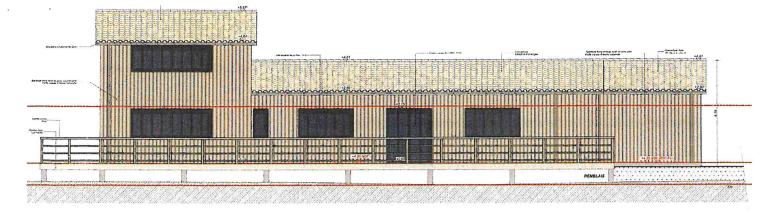
- -Bardage bois en pose vertical de teinte naturelle + couvre joints.
- -Couverture tuile de teintes mélangés.
- -Menuiseries en ALU RAL 7016.
- -Portes bois de teintes naturelle idem bardage.
- -Ossature et structure en bois

Une partie du terrain sera partiellement remblayé pour se situer entre 3.5 et 4.05NGF.(15m² de remblais soit 2 camions)

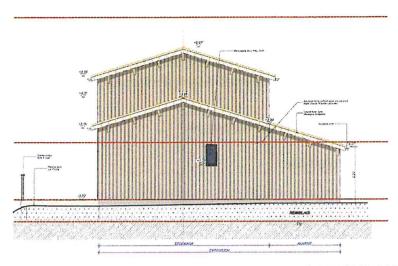
Le bâtiment sera alimenté par les réseaux d'eau et électricité. Une cuve de rétention des eaux usées sera installée. Le pluvial sera traité sur la parcelle

Machines utilisées : pelle 15 tonnes

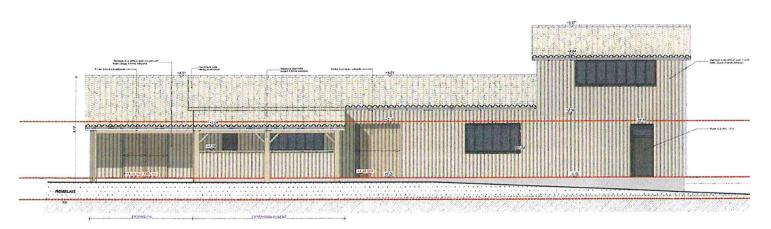




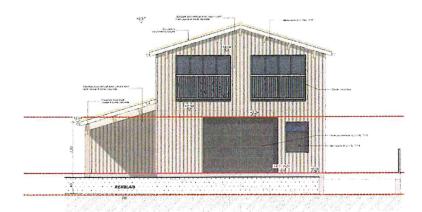
FACADE NORD-OUEST



FACADE SUD-OUEST



FACADE SUD-EST



FACADE NORD-ESt

3.2.3 DEBLAIS / REMBLAIS:

Le terrain sera remblayé partiellement la partie Sud pour se situer entre 3.05 et 4.05 NGF. Le remblai sera composé uniquement de calcaire, soit 15m3 soit 2 camions.

Les déchets émis pendant les travaux seront acheminées à la déchetterie.

3.2.4 APPORT DE MATÉRIAUX EXTÉRIEURS :

Il n'y aura pas d'apport de matériel extérieur mis à part les matériaux de construction qui seront apportés sur le site progressivement en fonction des besoins du chantier.

3.2.5 BRUITS

Pendant les travaux, du bruit pourra se faire entendre une partie de la journée. Le dérangement peut être considéré comme non significatif. Ces bruits peuvent être assimilés aux bruits d'exploitation déjà présents aujourd'hui.

3.2.6 ESTIMATION DU MONTANT DES TRAVAUX

Les travaux sont estimés à environ 100 000€.

3.3 LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU PROJET

Les articles L 210-1 et suivants de la partie législative et les articles R. 214-1 à R. 214-56 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, réglementent les usages et les incidences sur les milieux naturels liés à l'eau. En application de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement, le projet peut être soumis aux rubriques suivantes de la nomenclature :

Rubriques potentiellement. concernées	Nature de la rubrique	Régime dont relève le projet	
3. 1. 0.	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la Zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (Autorisation); 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (Déclaration).	Non	

Le projet n'est donc pas soumis à déclaration ou autorisation, au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement, mais une évaluation des incidences NATURA 2000 sera réalisée conformément à l'article R 414-19 de ce même code.

4 DOCUMENT D'INCIDENCE ET MESURES DE RÉDUCTIONS D'IMPACT

4.1 ÉTAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT AVANT LES TRAVAUX

4.1.1 ÉLÉMENTS DE DESCRIPTION GÉNÉRALE

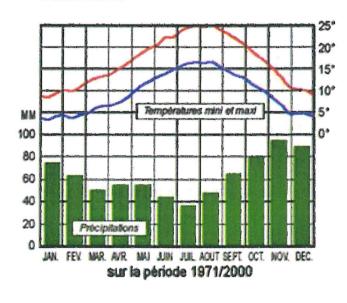
-CLIMATOLOGIE, TEMPÉRATURE, PLUVIOMÉTRIE

Le climat est de type océanique, caractérisé par une relative douceur, des précipitations abondantes, relativement bien réparties et par une humidité atmosphérique élevée. L'été est néanmoins marqué par une période de déficit hydrique. Un ensoleillement fort, composante essentielle de l'exception climatique charentaise des climatologues, permet le maintien en aire disjointe d'un cortège d'espèces végétales et animales méridionales.

LE CLIMAT DE LA CHARENTE-MARITIME

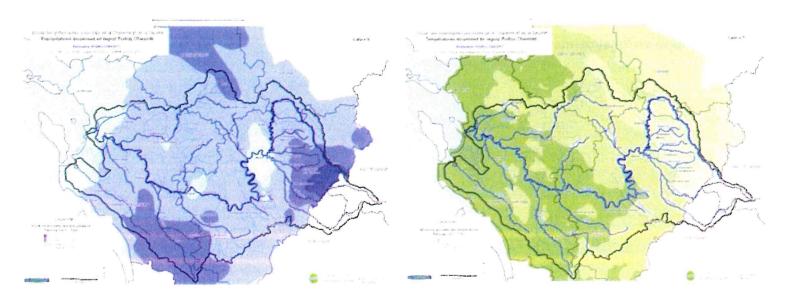


Normales de températures et de précipitations à La Rochelle



Quelques records depuis 1946 à La Rochelle

Température la plus basse	-13,6 °C
Jour le plus froid	15/02/1956
Année la plus froide	1956
Température la plus élevée	39 °C
Jour le plus chaud	08/07/1982
Année la plus chaude	1994
Hauteur maximale de pluie en 24h	64,4 mm
Jour le plus pluvieux	10/06/1963
Année la plus sèche	1953
Année la plus pluvieuse	2000



4.2 INCIDENCES DU PROJET SUR LE CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

4.2.1 INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION EN EAU:

- l'établissement sera raccordé à l'eau douce potable via le réseau.

4.2.2 INCIDENCE DU REJET DES EAUX :

— une cuve de rétention sera installée pour récupérer les eaux sales. Elle sera vidangée régulièrement au besoin.

4.2.3 INCIDENCES DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX :

Les travaux seront surement réalisé en interne, à voire en fonction des devis.

Une pelle hydraulique, de 15T, sera acheminée sur site à l'aide d'un porte-engin. Elle restera sur place le temps des travaux.

L'entretien de l'engin se fera hors site, sauf panne exceptionnelle et blocage dans le marais. La vérification périodique de l'engin doit être à jour.

Quelques camions apporteront les matériaux de construction.

Date prévisionnelle de début de travaux : dès que possible

Date prévisionnelle de fin de travaux : 1er avril 2018

Durée: 6 mois en fonction météo

4.2.4 INCIDENCE AVEC LES MILIEUX AQUATIQUES :

4.2.4.1 INCIDENCE SUR LES ZONES HUMIDES / ZONES INONDABLES

_sans objet

4.2.5 INCIDENCES SUR LA SANTÉ, LA SALUBRITÉ PUBLIQUE, LA SÉCURITÉ CIVILE, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

sans objet

4.2.6 AUTRES INCIDENCES ÉVENTUELLES :

- sans objet

4.3 INCIDENCES SUR LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES SITES NATURA2000

4.3.1 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

Les travaux sont dans un site de zone protégée où s'applique NATURA 2000 du Marais de Seudre (SIC) et du Marais et estuaire de la Seudre et de l'île d'Oléron (ZSP).

Tableau 1 : liste des sites NATURA 2000 littoraux et marins							
N° régional	Code Européen	Dépt.(s)	Nom du site	Emprise du site	Cocher les sites concernés		
30	SIC FR5400432	17	Marais de la Seudre	terrestre et marin	Х		
ZPS	ZPS FR5412020	17	Marais et estuaire de la Seudre, lle d'Oléron	terrestre et marin	х		

Habitats inventoriés :

17 habitats naturels d'intérêt communautaire ont été répertoriés sur le site Marais de la Seudre, totalisant 9 547 ha, soit 68,18% du site.

Les habitats se répartissent en 4 grands groupes :

- Le complexe estuarien et salé
- Le complexe prairial
- Le complexe para-tourbeux insulaire
- Le complexe dunaire et dulçaquicole

Le complexe estuarien et salé

Ce complexe est retrouvé dans le marais.

Il regroupe 7 habitats de l'annexe I (Estuaires, Lagunes côtières, Prés salés à Spartina, Végétation pionnières à Salicornia, Prés salés atlantiques, Fourrés halophiles thermo-atlantiques, Végétation annuelle des laisses de mer) qui totalisent 7737 ha, soit 57.85% de la surface totale du site FR 5400432.

Véritable cœur patrimonial du site, il s'agit d'un ensemble d'habitats qui gravitent autour des flux d'eau salée/saumâtre et dont la qualité biologique est fortement dépendante de la qualité de ces flux. Dans de nombreuses situations, ces habitats sont reliés spatialement (mosaïque, contact) et fonctionnellement, en sorte que leur état de conservation est intimement lié. Ce complexe estuarien qualifie le site FR 5400432 comme un des grands sites estuariens de la façade sud-atlantique et de nombreuses communautés végétales et animales particulières lui sont attachées. Par ailleurs, une de ses originalités réside dans sa forte dépendance à certaines activités humaines qui ont modelé son visage et permettent encore, pour certaines, d'assurer son entretien et sa qualité : les 2137ha de bassins, référés ici à l'habitat « Lagunes côtières », en constituent l'exemple le plus frappant.

Espèces inventoriées :

Plus de 353 espèces animales ont été inventoriées. Parmi elles, on dénombre 39 espèces inscrites à la directive Oiseaux et 13 de l'annexe 2 de la directive habitats-faune/flore, dont 2 de conservation prioritaire. 29 espèces sont inscrites à l'annexe 4 de la directive habitats-faune-flore et sont donc à ce titre strictement protégées. Outre les espèces NATURA 2000, l'inventaire réalisé révèle la présence de 173 espèces protégées au plan national et 36 espèces inscrites aux nouvelles listes rouges nationales de l'UICN.

(Source : rapport de synthèse : Communauté de commune Marennes)

4.3.2 4.3.2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU DOCOB

Les rapports des inventaires écologiques et socio-économiques ont été réalisés.

Les objectifs de conservations ont été validés en juillet 2011.

La validation du DOCOB date de mars 2012.

4.3.3 LES HABITATS NATURELS DE LA ZONE DU PROJET

Les inventaires réalisés dans le cadre de la démarche NATURA 2000 par la LPO, ont inventorié le site d'étude, le marais de Caillaud, en tant que milieu « aquacole exploité » ce qui signifie que la structure paysagère ainsi que la diversité biologique sont le résultat de l'exploitation aquacole.

4.3.3.1 CELLULES PAYSAGÈRES:

4.3.3.1.1 AQUACOLE-EXPLOITÉ:

SURFACE: 2286 ha, soit 21 % de la partie terrestre du site.

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur la cellule se répartissent aussi bien à l'intérieur et en bordure de bassins, que sur les abotteaux et chemins d'accès.



L'habitat lagune recouvre en partie ce type de cellule.

Critères d'identification:

- une succession de bassins ne présentant pas de coloration particulière à un développement important d'algues ou de végétation,
- des abotteaux plus ou moins larges et souvent recouverts de débris coquilliers blancs,
- la proximité de bâtiments d'exploitation,
- l'absence de bétail apparent.

4.3.3.2 HABITATS

L'habitat lagune peut être représenté dans la cellule paysagère aquacole exploitée.

Deux habitats sont principalement représentés dans ces cellules paysagères : Habitats Lagunes et Prés salés

4.3.3.2.1 LAGUNES EN MER A MARES (FACADE ATLANTIQUE) » 1150*-1 (COR 21)

L'habitat lagune est ici d'origine anthropique, créé à des fins aquacoles (saliculture puis conchyliculture et pisciculture). Ces lagunes sont caractérisées par des apports d'eau salée (marées, réseau de chenaux et fossés), d'eau douce (pluviométrie) et des sorties par évaporation en été pouvant conduire jusqu'à une phase d'assec pour certaines d'entre elles. Elles voient donc leur salinité varier de manière importante au cours de l'année.

Les lagunes présentes sur le site, ont été créées et entretenues par l'Homme à des fins aquacoles, or peu à peu ces pratiques se perdent, les lagunes souffrent alors de déprise. Le renouvellement des eaux salées n'étant plus ou mal permis, l'habitat se dégrade et à terme peut évoluer vers des habitats moins originaux.

La préservation de cet habitat étant principalement dépendante de son mode de gestion hydraulique, il est recommandé de favoriser la reprise d'activités extensives pour un renouvellement et un entretien régulier des voies de circulation de l'eau salée.

4.3.3.2.2 PRES SALES ATLANTIQUES

Les prés salés atlantiques se trouvent de façon étendue au sein des cellules « Prés salés » et « Sartières », contrairement aux autres cellules paysagères où ils se cantonnent linéairement ou ponctuellement en bordure de bassins et fossés.

L'ensemble des sous-types de prés salés atlantiques présents sur le site se développe sur un substrat argileux composé d'alluvions flandriennes plus ou moins récentes caractéristiques des grands marais arrière-littoraux, et que l'on qualifie de « bri récent brun » ou « bri ancien bleu ».

C'est ensuite la fréquence et la durée d'immersion par les eaux halines de la Seudre qui favorise tel ou tel autre soustype :

L'état de conservation est bon à moyen selon les zones considérées.

- Régression de cet habitat le long de la Seudre, par érosion des berges.
- Destruction de l'habitat possible par remblaiement à des fins aquacoles et/ou de circulation.
- Réduction de la richesse spécifique du haut schorre par surpâturage.
- Homogénéisation des pratiques

4.3.4 LES ESPÈCES FLORISTIQUES ET FAUNISTIQUES

4.3.4.1 FLORE:

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été identifiée sur le site NATURA 2000

4.3.4.2 FAUNE:

Cette analyse fait état de la présence d'espèces animales d'intérêt communautaire à proximité du site et dont les capacités de dispersion peuvent laisser envisager la présence sur le site même.

En jaune rayon de 1km autour du site



4.3.4.2.1 ESPÈCES OBSERVÉES A PROXIMITÉ DU SITE :

- Site d'alimentation pour certains Ardéidés (aigrettes garzette).
- Présence de
 - Buzard de roseaux
 - Chevalier Gambette
 - o Noctule de Leisler
 - Loutre d'Europe
 - Gorge bleu à miroir
 - o Sterne
 - Tadorne de Belon















4.4 LES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Sur le site précis des travaux, il n'y a pas d'espèce floristique et faunistique (pas de reproduction ou de nidification sur le site) reconnue au sein de NATURA 2000.

La cellule paysagère inventoriée en aquacole exploité, sera toujours exploitée de la même façon. Le trafic, et le public seront équivalents.

Le nouveau bâtiment sera à destination conchylicole, uniquement pour la partie production. La partie communication sera dans l'ancienne cabane.

Pendant les travaux, la pelle et les camions engendreront du bruit une partie de la journée. Mais le dérangement peut être considéré comme non significatif. L'activité conchylicole étant à proximité du site (entre port, zone de stockage et cale de mise à l'eau), les espèces Faunistiques, sur place, sont habituées au bruit d'exploitation.

L'exploitation du bâtiment n'entraînera pas de nuisances sonores et olfactives significatives : aucune incidence significative.

Nous pouvons considérer l'impact de ce projet comme non significatif, sur les habitats et espèces.

4.5 COMPATIBILITE AVEC LE SCHÉMA DIRECTEUR OU LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Les orientations D40 du SDAGE Adour Garonne, concernant la préservation, restauration et la gestion des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux sont respectées : aucune modification de zones humides.

5 PARTIE 5 : LES MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS

L'entreprise entretiendra l'ensemble de ses bâtiments et ses marais régulièrement, tout en respectant la réglementation.

Les travaux seront effectués en dehors des périodes de nidifications (1^{er} avril 30 juin).

All	(CONTRACT)	All	All
	A		
Handle.	A		
198	\$100E	Dist.	26.

M. MENADIER

Extension d'une cabane d'exploitation ostréicole

17890 - CHAILLEVETTE



Permis d'aménager

22/06/2017

1/14

CARNET A3 DE PLANS

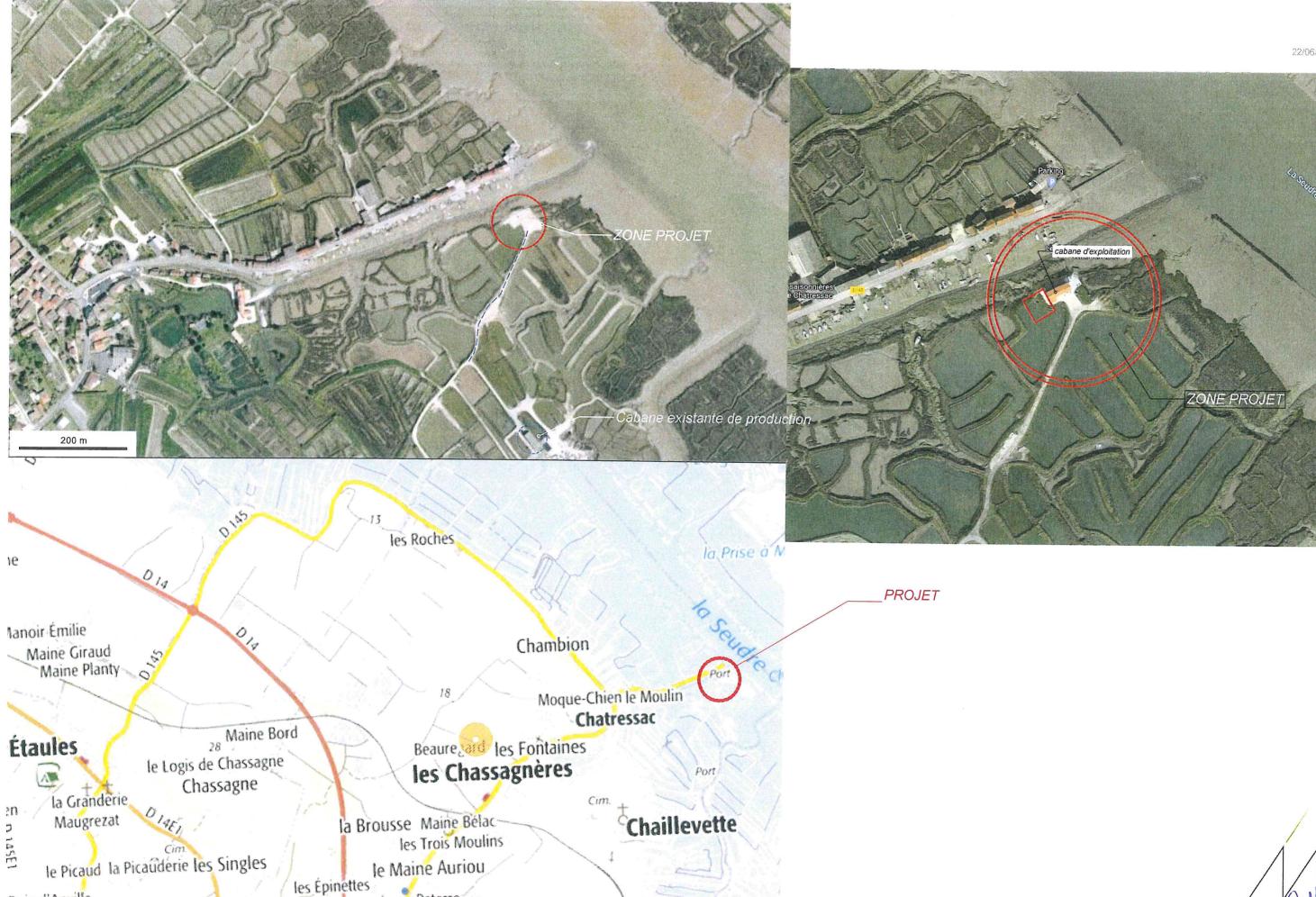
Exemplaire imprimé le 16/06/2021 Architecte : CM / Dessin : ML Modifications : auteur & date b c d g

Franck gacel & Céc le Mignard Architectes associés
9a rue de Courbiac
17100 Saintes
T 05469 4600 F 0546964401
Mail agence@mgarchitecture.fr

PA - PLAN DE SITUATION & AERIENNE

4010 PA

22/06/2017 Page n°2/14



Paterre

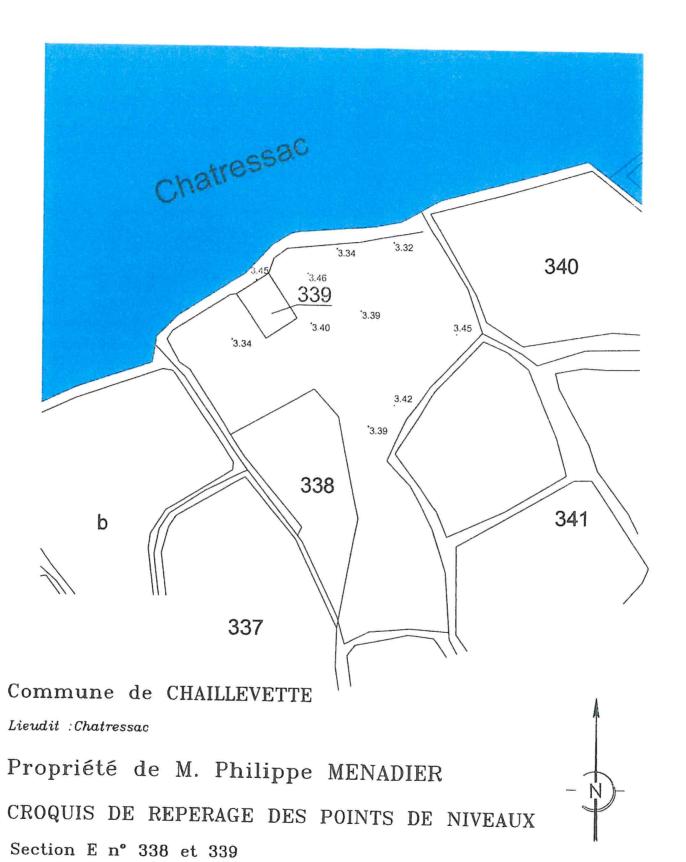
le Jadeau

500 m

Bois d'Anville



PA 22/06/2017 Page n°4/1.

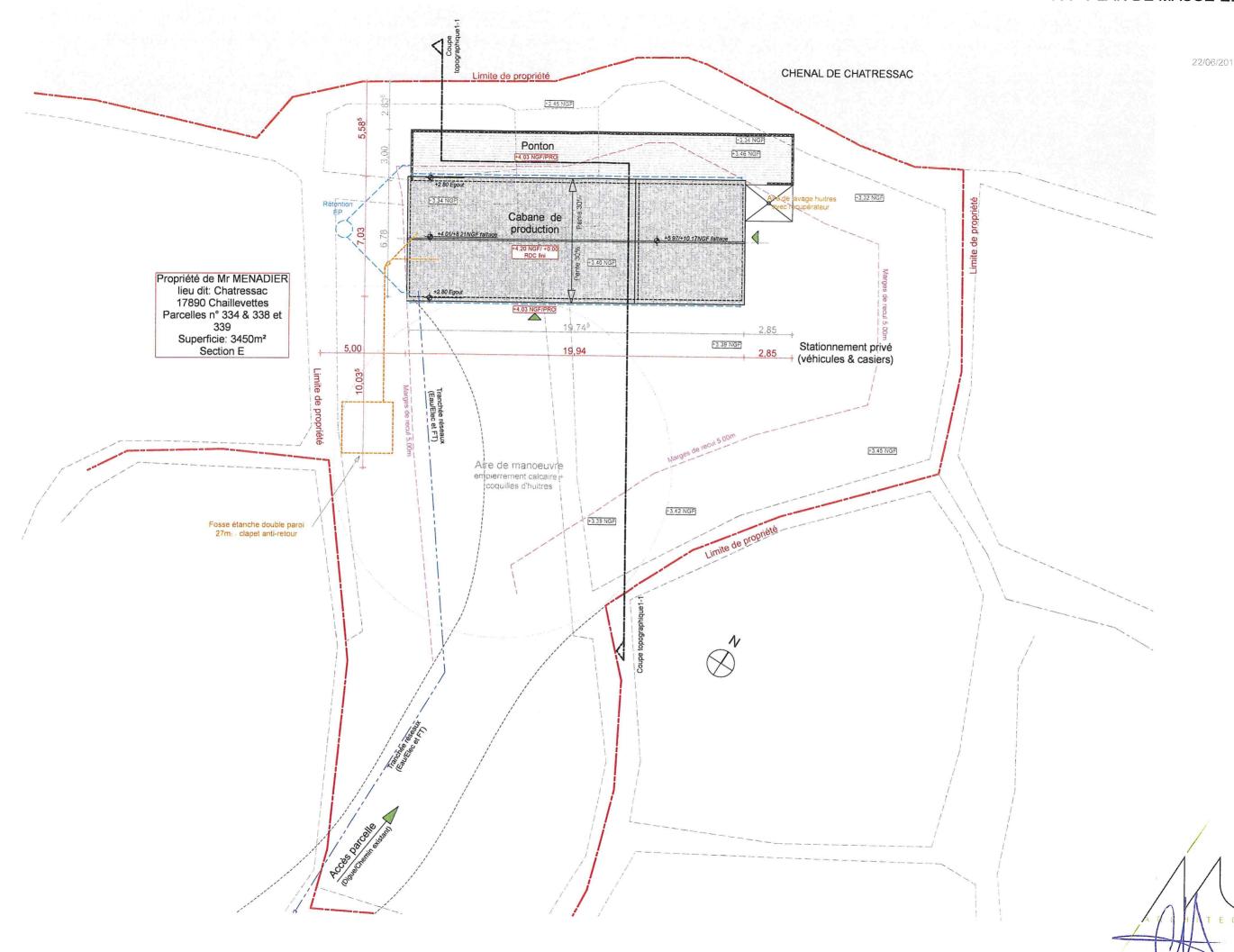


Dressé par S.DEVOUGE, Géomètre-Expert, 17600 ROYAN le 01.11.2016

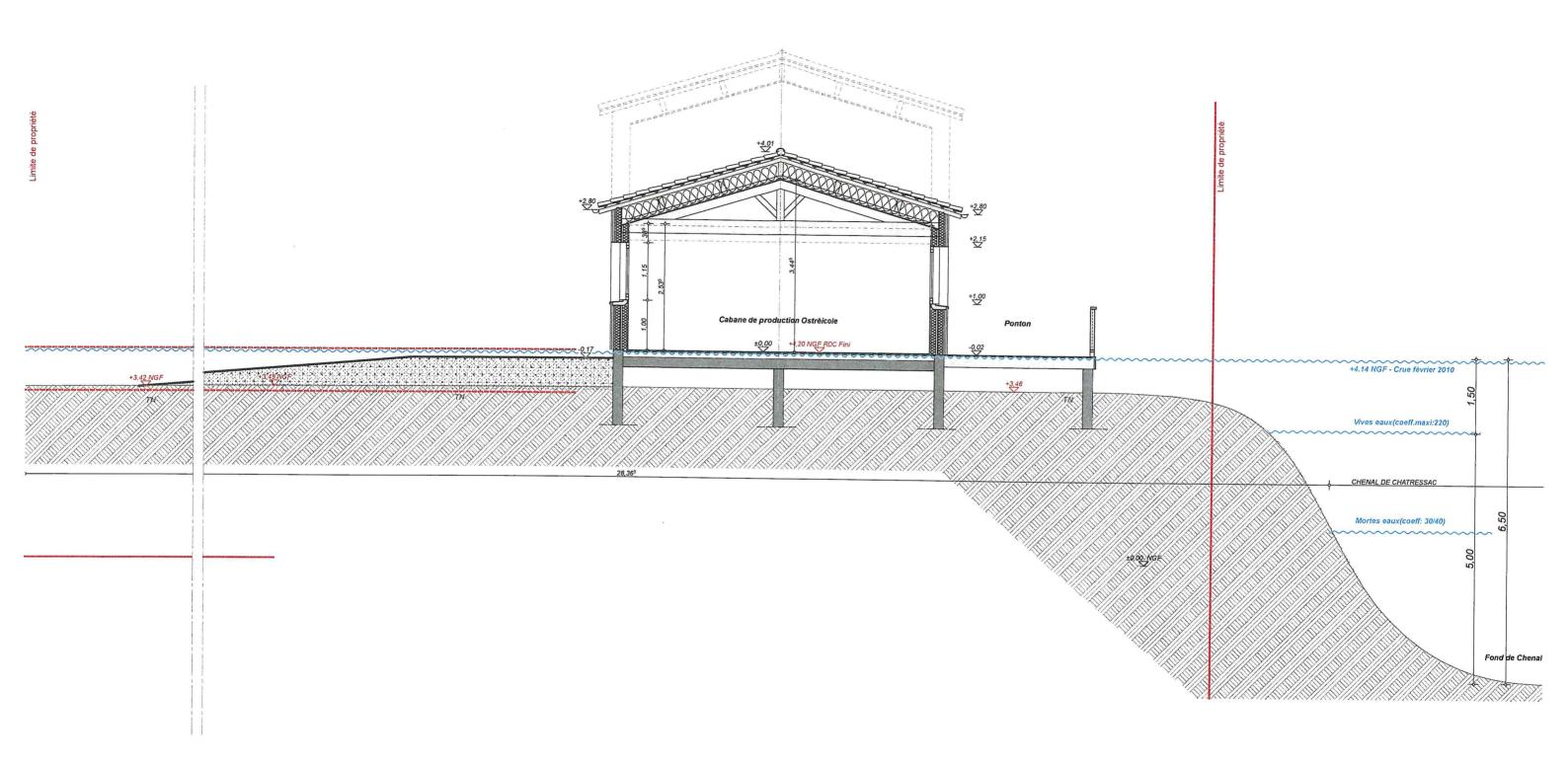
Réf.: 16317/R - PY/DM



22/06/2017 Page n°5/14

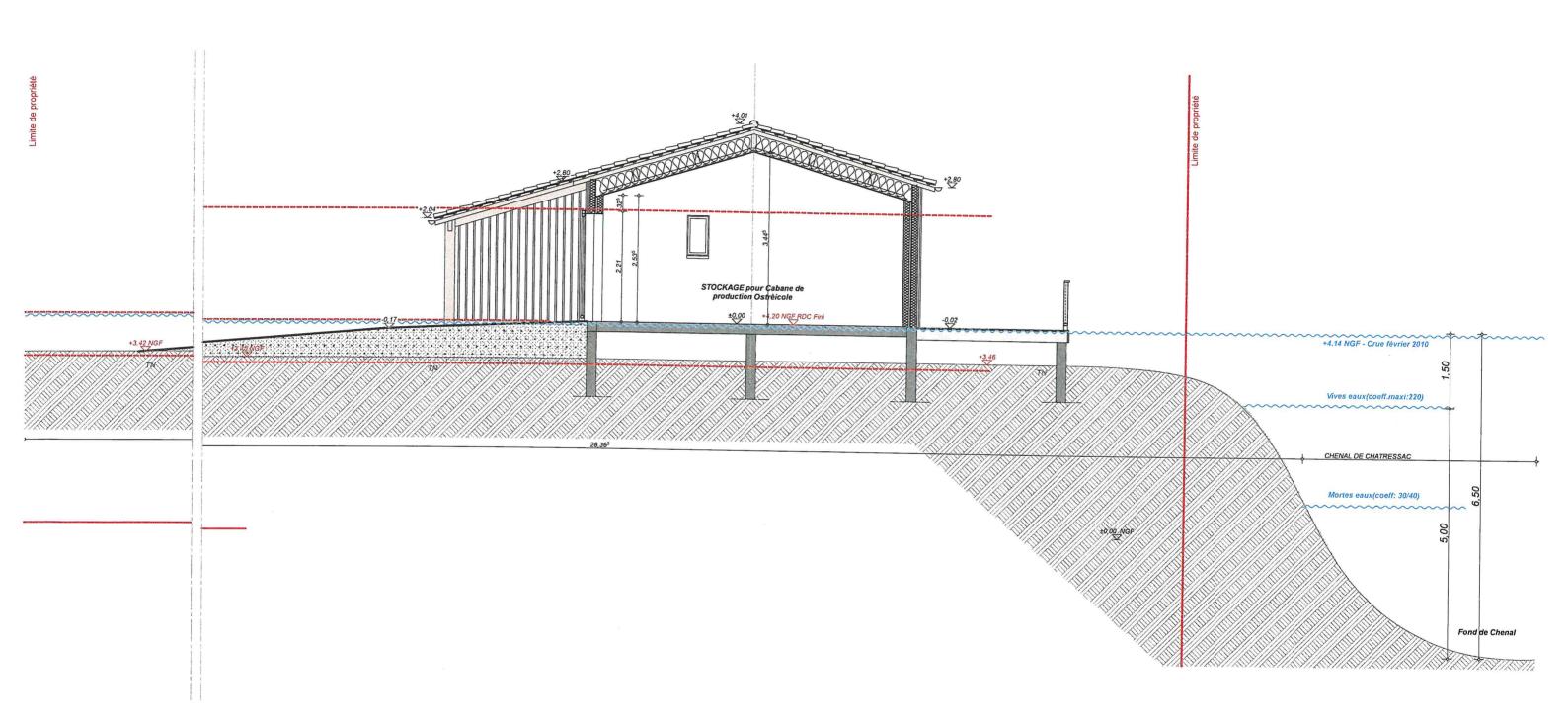


22/06/2017 Page n°7/14





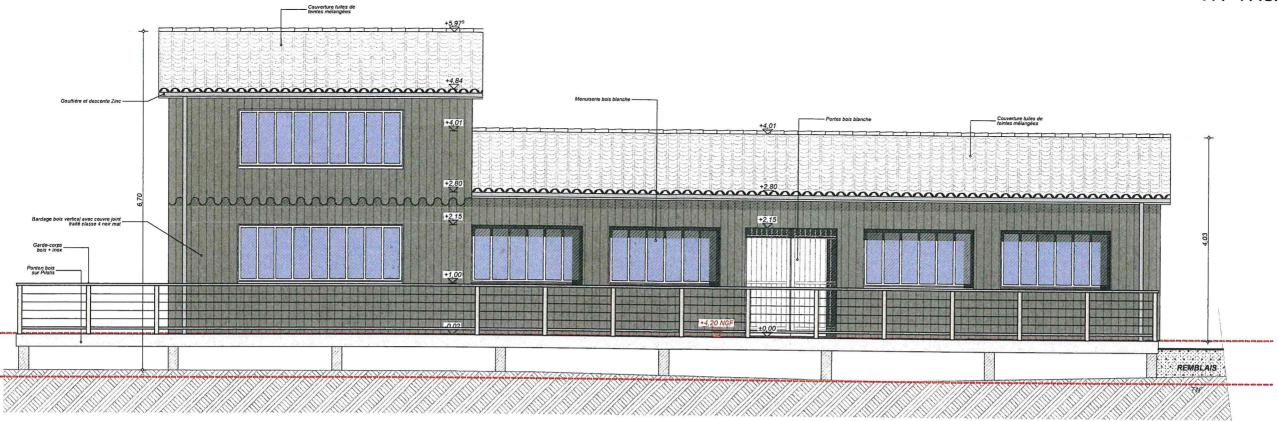
22/06/2017 Page n 8/1-



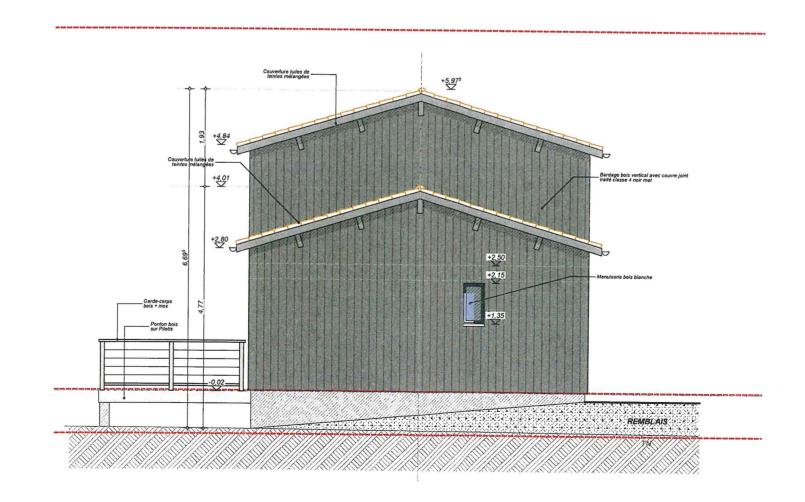


4010 PA

22/06/2017 Page n°9/14

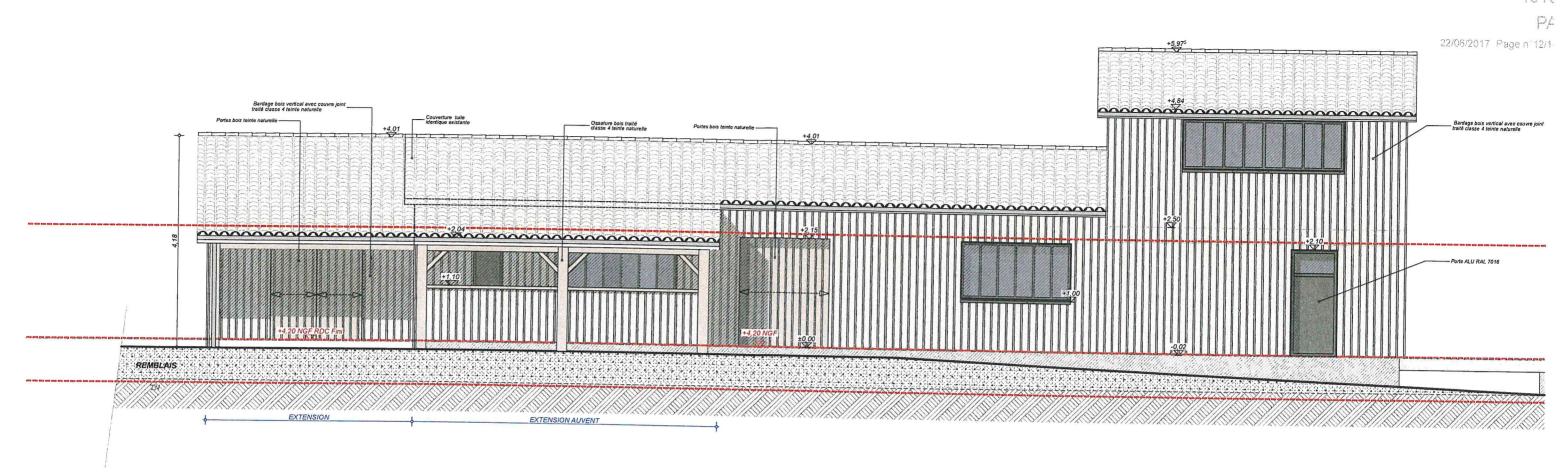


FACADE NORD-OUEST

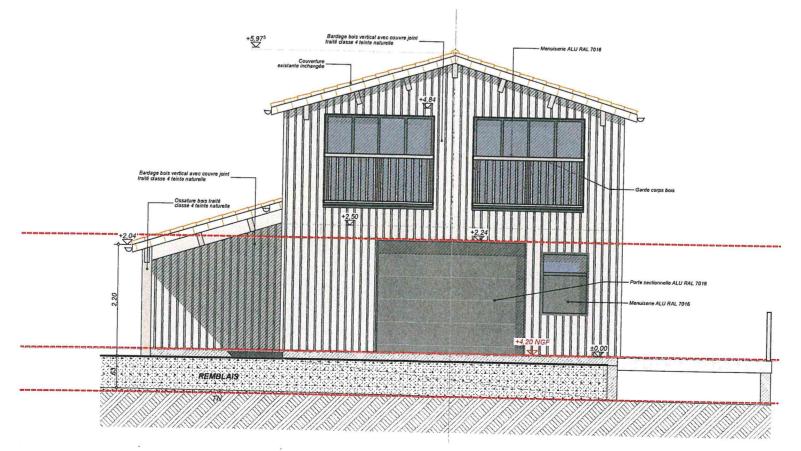


R C T E

FACADE SUD-OUEST

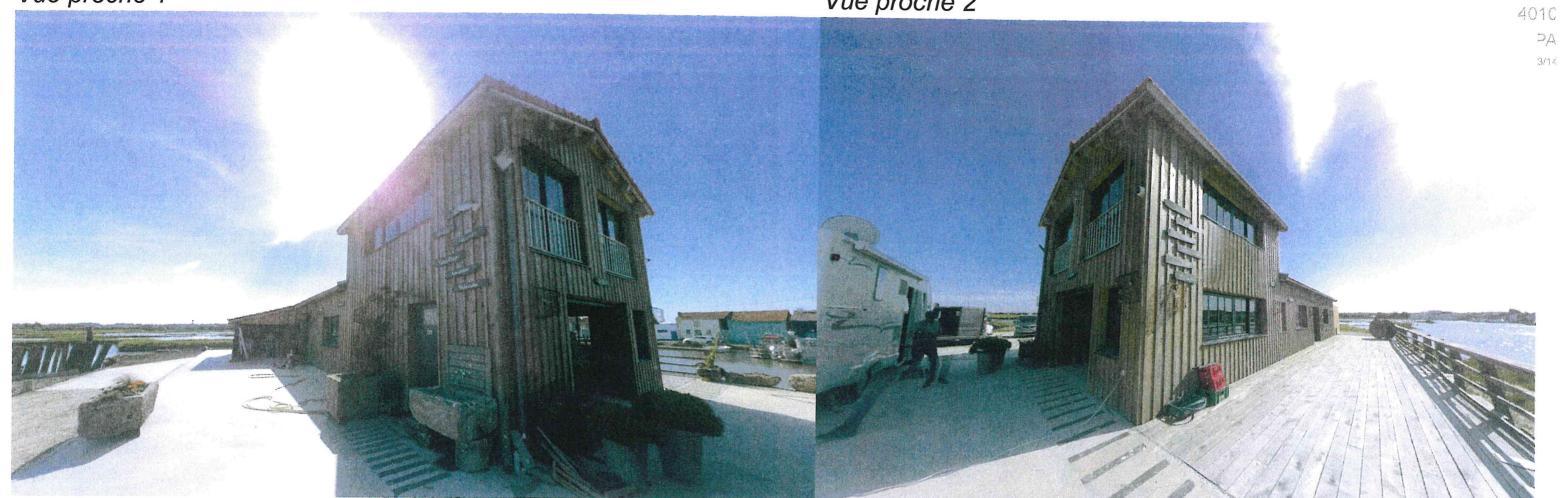


FACADE SUD-EST

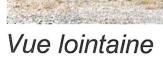


FACADE NORD-ESt











Vue proche 3



PA INTEGRATION

40

22/06/2017 Page n°14/14



Intégration depuis le Port

